

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : huit

Présents : M. CUADRADO, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, M. TRIJEAUD.

Excusée : Mme TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Ordre du jour de la séance :

1. Vente ensemble immobilier le Mas,
2. Recensement population 2024 :
 - a. Création d'emploi agent recenseur,
 - b. Rémunération agent recenseur.
3. Modification des statuts CCCL,
4. Questions diverses.

Mr le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme BESSON Corine reçue le 14 septembre 2023. Cette démission ramène les conseillers élus au nombre de 7. La commune doit organiser une élection partielle complémentaire pour avoir un nombre minimum de conseillers à 9 membres.

Les dates du 3 et 10 décembre sont retenues pour le premier et deuxième tour de l'élection. L'arrêté portant convocation des électeurs doit être envoyé par la sous-préfecture et publié par la mairie.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet est approuvé à l'unanimité.

1- Vente ensemble immobilier Le Mas

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération du 7 juin 2022 autorisant la vente de l'ancienne salle des fêtes du Mas et son appartement, situés 1 et 3 route de Saint Sornin, au Mas, au prix de 85 000 €. Il donne lecture des offres d'achat reçues en mairie :

- Le 6 septembre 2023, pour un montant de 80 000 € sans aucune condition suspensive.
- Le 13 septembre 2023, pour un montant de 65 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'offre à 80 000 € et autorise la vente de l'ancienne salle des fêtes du Mas à ce prix.
- Autorise Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

Vote : Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Recensement de la population 2024 :

a. Création d'emploi agent recenseur

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2024 qui auront lieu du 18 janvier au 17 février 2024 sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un emploi de contractuel pour faire face à des besoins occasionnels, à raison d'un d'emploi d'agent recenseur, à temps non complet, pour la période allant du 10 janvier 2024 au 17 février 2024. Deux jours de formation sont inclus dans cette période.

Vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

b. Rémunération agent recenseur

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, le conseil municipal, décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur à l'indice brut et majoré correspondant à l'échelon 1 de l'échelle C1 de l'adjoint administratif territorial pour 91 heures (7 H de formation et 84 H de recensement, soit 7 H par jour sur 12 jours, à moduler sur la période de la campagne de recensement).

Vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

3- Modification des statuts CCCL

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes Charente Limousine concernant la modification des statuts.

Le conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts le 27 juin 2023 (statuts disponibles sur le site de la CCCL ou en mairie).

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

Vu le projet de statuts présenté aux conseillers municipaux, le conseil municipal approuve les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus.

Vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

4- QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés : L'invitation pour le 22 octobre sera déposée dans les boîtes aux lettres des administrés. La Ferme Assaisonnée a été retenue pour le repas.

Carrefours dangereux : Suite à la demande du Conseil Départemental de la Charente, la commune a signalé les carrefours dangereux présents sur son territoire (traversée de l'Arbre, Parpelat, La Croix de Paille, les priorités à droite non respectées à plusieurs endroits sur la commune). Pendant les travaux actuellement en

cours sur la route départementale N° 13 entre l'Arbre et la Croix de Paille, l'Agence Départementale de l'Aménagement prévoit d'élargir la route de Saint-Sornin au niveau du carrefour de la Croix de Paille et de fermer la route du Chatelars au niveau de la route départementale 13. Le carrefour des Chevailles est également problématique, la sortie des bus est difficile.

Arrêtés de circulation : Monsieur le Maire soumet l'idée de réduire la vitesse dans la traversée du village du Mas. Il propose de limiter la vitesse à 50 km/h. Un arrêté sera pris et les panneaux de limitation seront mis en place. Il sera peut-être nécessaire, par la suite, d'instaurer un panneau « Cédez le Passage » au niveau du carrefour de la route des anciennes écoles avec la route de Montbron.

Loi d'accélération du 10 mars 2023 : Il est demandé aux communes de définir les zones propices à l'installation de moyens de production d'énergie renouvelable. Une délibération doit être prise avant le 10 novembre 2023. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil, les éléments nécessaires à l'étude de ce dossier feront l'objet d'un envoi aux conseillers.

Unité de valorisation énergétique : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part de l'Association des Maires de la Charente concernant le projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême par Calitom.

Violences urbaines : Mr le Maire donne lecture du mail reçu de la gendarmerie concernant les violences urbaines actuelles.

Sensibilis'Haie : Suite à la candidature déposée par la commune concernant ce programme, le projet pour le site de la Motte Féodale a été retenu. Une haie sera plantée du côté haut des douves en parallèle de la voie communale. Il est recommandé de faire participer la population à cette action. Quelques arbres fruitiers peuvent également être plantés. Mr le Maire donne lecture de la charte qui est à co-signer avec la Fédération Nationale des Chasseurs. Les plantations seront à faire entre décembre et février. Un panneau pédagogique sera également installé.

Mr le Maire précise qu'un rendez-vous est fixé avec le CAUE 16 concernant l'aménagement paysager de la Motte Féodale.

Course cycliste : La 8^e rando de Charente Limousine passera sur le territoire de la commune le 23 septembre dans la matinée.

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association reçu en mairie proposant la plantation d'un arbre de la paix dans chaque commune.

Timbres passion Chasseneuillais : L'association demande le soutien des élus pour porter le projet de l'édition d'un timbre-poste à l'effigie du mémorial de la Résistance et de sa nécropole à Chasseneuil.

Jeux Olympiques 2024 : Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie concernant le parcours du relais de la flamme.

Invitations : Monsieur le Maire rappelle que des invitations ou informations sont régulièrement envoyées par mails aux membres du conseil municipal. Celles-ci sont également disponibles en mairie.

Livret d'informations du Foyer Rural de Mazerolles : Un livret rédigé et édité par les membres du bureau du Foyer Rural a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. Beaucoup ont confondu

ce livret avec une information communale. Ce n'est pas le cas. Les messages reçus en mairie ont été transférés au président du Foyer Rural.

Reprise de concessions au cimetière : Les reprises de concessions en état d'abandon sont toujours en cours. Le dernier procès-verbal ainsi qu'une nouvelle procédure doivent être mis en place. Le prochain rendez-vous est prévu le 20 octobre à 10h au cimetière.

Mouvements comptables à façon : La charge de travail du secrétariat a augmenté. L'Agence Technique de la Charente (ATD 16) propose de mettre en place une phase de test pour gérer les mouvements comptables à façon. C'est l'ATD 16 qui prend en charge le traitement des factures de dépenses et de recettes. Les mouvements sont vérifiés et validés par Monsieur le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, avant la mise en paiement. Cela permettra de dégager du temps pour notre secrétaire. Une réunion d'information est prévue prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

